Extrait du registre des délibérations Commission «Finances et affaires générales » Conseil municipal du 25 juin 2018 Séance du 11 juin 2018

SLO

Dispositif « DEPANN' JEUNE »

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :		39	9
- Nombre de conseillers en exercice :		39	9
 Nombre de conseillers absents non représentés : 		0	
 Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 	•	39	9
 Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ASSAMT. 		1	4

Rapport de présentation :

Madame Marine BARBETTE, conseillère municipale déléguée, expose :

Contre la précarisation de la jeunesse, la municipalité a décidé d'engager l'extension du dispositif « Tremplin citoyen », à travers la mise en place du « DEPANN'JEUNE ». Ce dispositif est destiné à financer des projets d'insertion professionnelle et sociaux des jeunes, tout en répondant également à des situations d'urgence (hébergement, santé, alimentaire). Il pourra également servir à financer en partie des projets comme le BAFA ou le permis de conduire.

« DEPANN'JEUNE » concernera les jeunes de 16 à 30 ans qui ne pourront en bénéficier qu'après épuisement de toutes les autres aides légales. Il viendra par ailleurs en complémentarité des dispositifs d'aide du CCAS. Concrètement, les jeunes devront retirer un dossier auprès du service jeunesse et le remplir en y joignant les justificatifs demandés (ressources, nature de l'aide et éventuellement devis...). Ensuite, des commissions, composées de différents partenaires (Mission Locale de la Valée de l'Oise, Conseil départemental, CCAS...) auront lieu afin de valider ou non la demande d'aide formulée.

Aucun versement direct ne sera effectué à l'attention du jeune, l'aide consentie sera directement réglée auprès du prestataire ou du partenaire et ce, en fonction de la nature de la demande. Le lancement prévisionnel de ce nouveau dispositif devrait avoir lieu dernier trimestre 2018.

Vous êtes appelés à voter.



Affiché le 26/06/2018

ID: 060-216001743-20180625-DLRG180625022-DE ainten

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 38

Pour: 38

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser le lancement du dispositif « DEPANN'JEUNE ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 2 6 JUIN 2018

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le Colonial. et publication ou notification le .Olofux

affiché le 76166U8

Maire de Pépartemental de l'Oise



Pour la Maire et par délégation Le Diregiour Général des Services

rancis LE PAPE

